

candidats des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'établissement ou l'exécution de la politique nationale de développement social, ou d'autres personnes qualifiées pour discuter de la teneur de la politique de développement social dans plus d'un secteur. Les États Membres sont instamment priés de se conformer à cette directive. Par ailleurs, outre la participation de toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, plusieurs initiatives visant à promouvoir une plus grande participation du secteur privé et des représentants de la société civile aux sessions de la Commission sont à l'étude et pourraient être mises en oeuvre dès la session extraordinaire de 1996, suivant la recommandation du Conseil qui a demandé à la Commission d'ouvrir ses débats aux experts et aux principaux protagonistes de la société civile.

C. Programmes des Nations Unies

Recommandations du Sommet mondial pour le développement social

33. La mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet au niveau national suppose entre autres que les programmes des Nations Unies puissent apporter une aide sur demande, comme il est indiqué dans l'engagement 10; par ailleurs, le chapitre V du Programme d'action contient un certain nombre de recommandations relatives à la coopération technique, à l'assistance technique et aux activités opérationnelles de développement.

34. Pour faciliter l'élaboration des stratégies nationales de développement social, la communauté internationale devrait aider les pays à renforcer les capacités dont ils disposent ou à reconstituer celles dont ils ont besoin pour élaborer et appliquer ce type de stratégies, coordonner l'assistance apportée par différents organismes et mettre au point des statistiques et des indicateurs plus fiables (Programme d'action, chap. V, par. 84).

35. S'agissant de la mobilisation des ressources financières, les donateurs bilatéraux et multilatéraux sont invités à se consulter pour coordonner leurs politiques de financement et leurs procédures de planification de façon à améliorer l'impact et l'efficacité de leurs contributions au développement social des pays en développement [ibid., chap. V, par. 88 o)]. Le même effort de coordination est demandé s'agissant de l'aide aux pays en transition (ibid., chap. V, par. 89). Les programmes des Nations Unies sont aussi invités à collaborer avec les gouvernements intéressés pour étudier avec eux la politique à suivre et trouver des solutions nouvelles pour que les programmes d'ajustement structurel contribuent à la création d'emplois, à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale (ibid., chap. V, par. 92).

36. Les activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies devraient être renforcées dans le contexte général de la rénovation, de la réforme et de la revitalisation du système des Nations Unies. À cet effet, le Sommet a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'orienter les efforts des Nations Unies vers la mise en place de moyens d'action aux échelons local, national et régional, et de faciliter, grâce à son réseau de bureaux extérieurs, l'exécution coordonnée de programmes de développement social. À l'échelon national, pour mieux appliquer la Déclaration et le Programme d'action du Sommet, il conviendrait d'améliorer